

**AR\_2023\_001**

**Pose d'un Cédez le passage au niveau du Carrefour  
Chemin de Jalet (VC11) - Chemin des Fargues (VC10)**

**Monsieur le Maire de la commune de CUNAC**

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant le problème de sécurité et le manque de visibilité des véhicules débouchant au niveau du carrefour du chemin des Jalet (VC11) sur le chemin des Fargues (VC10),
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers des voies publiques, citées ci-avant,
- Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1** - Il sera installé un « Cédez le passage » sur la voie de sortie au niveau du carrefour du chemin du Jalet (VC11) donnant sur le chemin des Fargues (V10), les automobilistes sortant de cette voie ne seront pas prioritaires.

**Article 2** - La régie de voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sera chargée de la mise en place des planneaux de signalisation correspondants et du marquage au sol.

**Article 3** - Monsieur le Maire de la commune de Cunac, Madame la Présidente de la communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Villefranche d'Albigeois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cunac, le 10 janvier 2023

Le Maire,  
Marc VENZAL

